

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 22 MAI 2018

Présidence de Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs DRIANCOURT, BILLIET, LE THÉRY, LEBRUN, TEMPLÉ, POMMOT, PERTUISEL, RENIER-TISNÉ, BOUDET, RENIER, PÉNARD, GABET, JULLIEN, BERTOLO, ESNAULT, MOCQUES, LAURIOU et PETIT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs BOUTIN, BILLIET et Madame REYMUND

PROCURATION : Monsieur BOUTIN pour Madame MOCQUES pour voter en son nom et Monsieur BILLIET pour Monsieur LEBRUN pour voter en son nom.

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE: Madame PERTUISEL

Arrivée de Madame Renier-Tisné à 20h34.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2018.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour approuver le compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du 24 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1. DÉMISSION DU PREMIER ADJOINT – ÉLECTION DU NOUVEL ADJOINT

Par courrier en date du 7 mai 2018, Monsieur Marc BILLIET a présenté sa démission de son poste d'adjoint au Maire auprès de Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 15 mai 2018, Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 2122-15 du CGCT a accepté cette démission.

Le Conseil Municipal procède au vote du nouvel adjoint délégué aux finances :

Monsieur POMMOT	14 voix
Mme SUREAU	5 voix
Vote blanc	1 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de la démission de son poste d'adjoint au Maire de Monsieur Marc BILLIET à compter du 15 mai 2018 ;

- prend acte de l'installation de Monsieur Michel POMMOT comme adjoint au Maire délégué aux finances ;
- Dit que l'ordre du tableau des adjoints est modifié comme suit :
 1. Madame LE THÉRY Catherine
 2. Monsieur LEBRUN Guy
 3. Madame TEMPLÉ Marie-Laure
 4. Monsieur POMMOT Michel
 5. Madame PERTUISEL Roselyne

2. MATINÉE CITOYENNE

La matinée citoyenne aura lieu le samedi 9 juin de 9h100 à 12h00. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Conseil Municipal.

Une réunion de travail aura lieu le jeudi 24 mai prochain à 11h00 pour définir quels projets seront mis en place, notamment :

- Remise en état du terrain de boules aux Oiseaux ;
- Boîte à livres : cabines téléphoniques à aménager ;
- Nettoyage des bords de Sarthe...

L'organisation avec les jeunes du Conseil Municipal Jeunes doit également être vue lors de leur réunion du jeudi 31 mai.

Il faudra prévenir la presse de la mise en place de cette demi-journée afin qu'elle en fasse la communication et également solliciter un partenariat avec Nova-Flore.

3. COORDINATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA COMMUNE

Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le vendredi 22 juin sur la place de la mairie à partir de 20h00.

- Plan de mise en place et lieux à finaliser ;
- Devis Jouanneau pour le déplacement des plots la nuit à valider (déplacement de 30 plots, en sachant qu'un plot pèse environ 1 tonne).
- L'affiche sera faite par la Commission Communication ;
- Pour l'occasion, l'entrepôt est réservé en cas de mauvais temps.

Avenir de l'O.M.C.L.

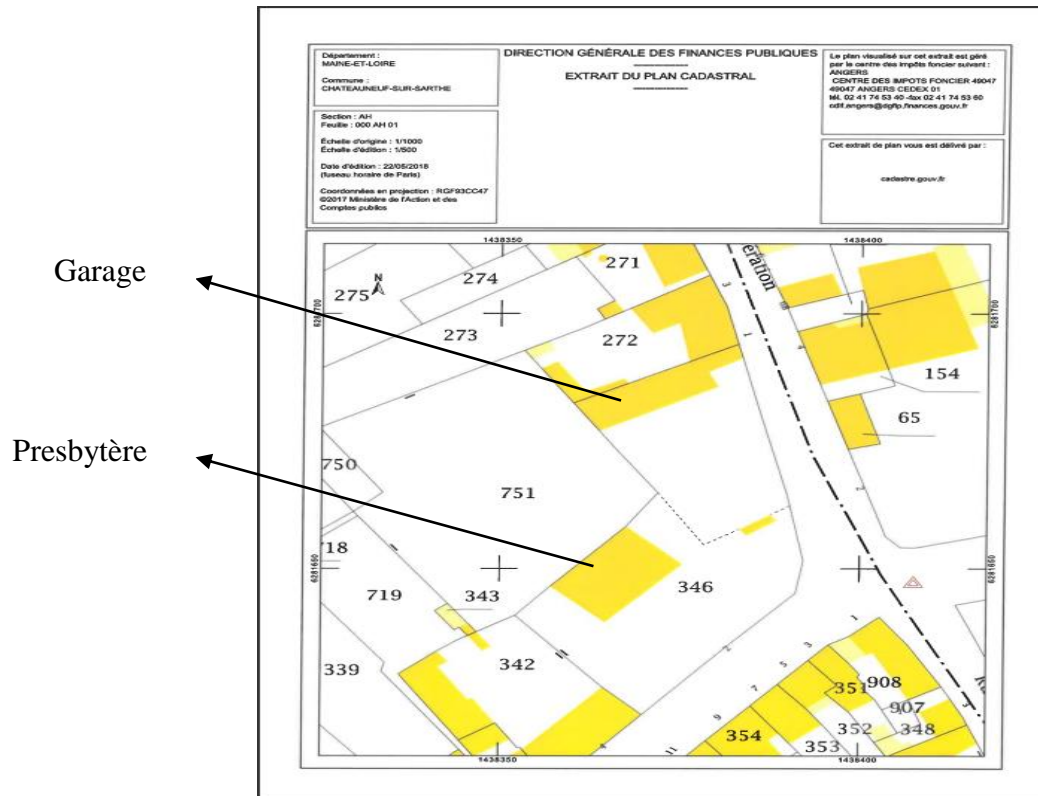
La Commission culture a décidé de dissoudre l'O.M.C.L. et de créer un Comité des Fêtes indépendant de la Commune sous un statut associatif. Il faudra donc organiser une réunion avec les associations culturelles pour leur proposer ce projet. Un point sera à faire dans 6 mois pour savoir où en est ce dossier.

A noter que l'O.M.C.L. est officiellement dissoute auprès de la Préfecture.

Informations diverses

- Les Foliklores auront lieu le 12 juillet prochain ;
- Un feu d'artifice est prévu le 13 juillet ;
- La prochaine réunion de la commission culture est fixée au 7 juin à 20h00.

4. CESSION PRESBYTÈRE ET GARAGES – AVIS



Une estimation a été demandée aux Domaines concernant ces bâtiments car le Maire propose de les mettre en vente.

Les mandats de mise en vente seraient signés chez le Cabinet Conseil « Citadia », voire également l'agence de Cheffes « 1.2.3. Web ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la mise en vente du presbytère ainsi que du garage attenant.

5. DISPONIBILITÉ DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS ET LES SÉPULTURES

Tarifs 2017 (votés le 24 octobre 2017)

salle de " La Cigale "	Association	Particulier	Hors Commune
Demi-journée (Hors soirée)	60 €	80 €	150 €
Journée (9h-17h)	180 €	200 €	380 €
Demi-journée + soirée	180 €	200 €	380 €
Journée +soirée (9h-2h)	220 €	300 €	440 €
deux journées + 1 soirée	400 €	560 €	700 €
Forfait chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 mars par jour		50 €	
Caution		300 €	

Demi-tarif pour les associations de Châteauneuf-sur-Sarthe qui louent une salle, du lundi au jeudi inclus sauf jours fériés ou veille de jour férié.

salle de " L' Entrepôt "	Association	Particulier	Hors Commune
Demi-journée (Hors soirée)	60 €	80 €	150 €
Journée (9h-17h)	180 €	200 €	380 €
Demi-journée + soirée	180 €	200 €	380 €
Journée +soirée (9h-2h)	220 €	300 €	440 €
deux journées + 1 soirée	400 €	560 €	700 €
Forfait chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 mars par jour	70 €		
Caution	300 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que :

- Les associations reconnues d'utilité publique bénéficieront de la gratuité de la location des salles communales mais devront toutefois s'acquitter du forfait chauffage pour la période allant du 15 octobre au 15 avril de chaque année. Toute association hors-commune demandant une gratuité de salle fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal ;
- Les autres associations (non reconnues d'utilité publique) bénéficieront d'une gratuité par an ;
- Décide d'appliquer un forfait de pénalité de 50 € pour les utilisateurs de la Cigale qui laissent le chauffage allumé en quittant la salle ;
- Décide de créer un forfait chauffage obligatoire pour la période du 15 octobre au 15 avril de 50 € pour la Cigale et de 80 € pour l'Entrepôt. En dehors de ces dates, la mise en service du chauffage se fera sur demande et sera facturée ;
- Décide de maintenir le demi-tarif pour les associations de Châteauneuf-sur-Sarthe qui louent une salle, du lundi au jeudi inclus, sauf les jours fériés et la veille des jours fériés ;
- Décide de mettre sur le site internet de Châteauneuf-sur-Sarthe le calendrier des locations ;
- Demande à ce que les sociétés ou les associations réservent les dates de locations en mairie au même titre que les particuliers et les professionnels ;
- La délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2016 sera abrogée le 1^{er} septembre 2018 ;
- Précise que désormais, il est interdit de déplacer le podium ;
- Précise l'interdiction d'introduire des bouteilles de gaz dans les salles ;
- Décide d'adopter un nouveau tarif de location pour la salle de la Cigale de 60 € destiné aux "sépultures".

6. RÉVISION DES LOYERS (LOGEMENTS ET GARAGES)

La révision des loyers est encadrée par un indice IRL INSEE, (loyer à la signature du bail fois l'indice trimestriel de l'année précédente divisé par l'indice trimestriel de l'année de la signature du bail N-1).

DÉSIGNATION DES LOGEMENTS	NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS	MONTANT DES LOYERS MENSUELS en euros	
		TARIF 2016	PROPOSITION AU 1 ^{er} JUIN 2017
<u>HARAS</u>			
. grand logement	ESNAULT Hervé	225,55	225,55
. petit logement	ABDELHAMID Lounès	154,85	154,85
<u>MAIRIE</u>			
. appartement Concierge	VACANT	236,78	236,78
<u>TRÉSORERIE</u>			
appartement type IV	YABRE	450,00	450,00
<u>CASERNE POMPIERS</u>			
. appartement type III	DERBAL	231,21	231,21
. appartement type IV	POISSON	357,00	357,00
. atelier		268,96	268,96
. salle 1 ^{er} étage		107,58	107,58
<u>ANCIEN MOULIN</u>			
. appartement type III	PERRAULT	335,95	335,95

Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers des logements suivant le point d'indice IRL en vigueur, soit l'augmentation légale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour et 3 voix contre :

- De valider l'augmentation des loyers selon l'indice de l'INSEE.

DÉSIGNATION DES GARAGES	NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS	MONTANT DES LOYERS MENSUELS en euros	
		TARIF 2016	PROPOSITION AU 1 ^{er} JUIN 2017
<u>HARAS</u>	VACANT	34,20	34,20
	DALIBERT Denis	34,20	34,20
	VACANT (MORTIER)	34,20	34,20
<u>RUE DU CÂBLE</u>	CROSNIER Renée	16,00	16,00
. Préau	VACANT	16,00	16,00
	GUILBAUD Michel	16,00	16,00
	VACANT	16,00	16,00
. Grand garage	DUTE Erick	52,00	52,00
. Petit garage		33,50	33,50

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants des loyers des garages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- maintenir les montants des loyers des garages.

7. RÉVISION DES TARIFS ET DES LOCATIONS DE MATÉRIELS

DÉSIGNATION	TARIF 2017 (pour les particuliers)	VOTE AU 1 ^{er} JUIN 2018
Barrière de police	2,10	2,10
Chaise pliante	0,50	0,50
Bancs	2,00	2,00
Tables	3,70	3,70
Plateau + tréteaux	-	-
Barrière ERAS	-	-
Frais de livraison en-dessous de 5 tables ou barrières et les bancs associés	-	50 €

Pour les associations : toutes les locations de matériels sont gratuites, à charge pour elles de faire transporter le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la révision des tarifs et des locations de matériels.
- Dit que les frais de livraison du matériel loué sera de 50 € en dessous de 5 tables ou barrières de police.

8. RÉVISION DES CHARGES LOCATIVES

LOGEMENTS	TARIF 2017	PROPOSITION AU 1 ^{er} JUIN 2018
<u>APPARTEMENT MAIRIE</u> (eau + électricité)	84,18	Néant
<u>ANCIENNE CASERNE</u> (électricité)	55,66	Néant

9. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les tarifs d'occupation du domaine public communal.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte l'installation de terrasse sauf le vendredi matin avec paiement de la redevance d'occupation du domaine public,

- fixe le tarif de base à 7,00 € le m² par an pour l'occupation d'un mètre carré du domaine public communal pour le stationnement, le dépôt de toute nature en bordure des voies communales en et hors agglomération.

10. RÉVISION DES TARIFS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET L'A.L.S.H.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QUOTIENT	TARIF AU 1/4 D'HEURE
moins de 400 €	0,30 €
de 401 à 524 €	0,40 €
de 525 à 780 €	0,50 €
de 781 à 1036 €	0,55 €
au-delà de 1036 €	0,60 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient	Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
moins de 400 €	6,80 €	8,15 €	4,80 €	5,75 €	2,80 €	3,35 €
de 401 à 524 €	10,80 €	12,95 €	7,80 €	9,35 €	4,80 €	5,75 €
de 525 à 780 €	12,80 €	15,35 €	8,80 €	10,55 €	5,80 €	6,95 €
de 781 à 1036 €	13,30 €	15,95 €	9,30 €	11,15 €	6,30 €	7,55 €
au-delà de 1036 €	13,80 €	16,55 €	9,80 €	11,75 €	6,80 €	8,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les tarifs présentés ci-dessus,
- dit qu'à partir de 16h15, si l'enfant est présent 5 fois un quart d'heure consécutivement, un quart d'heure sera offert.

11. RÉVISION DES TARIFS CANTINE

Il vous est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018/2019, ce qui donnerait les tarifs suivants :

- Enfant avec quotient familial > 700 : 3,90 €
- Enfant avec quotient familial < 700 : 3,60 €
- Adulte : 5,40 €

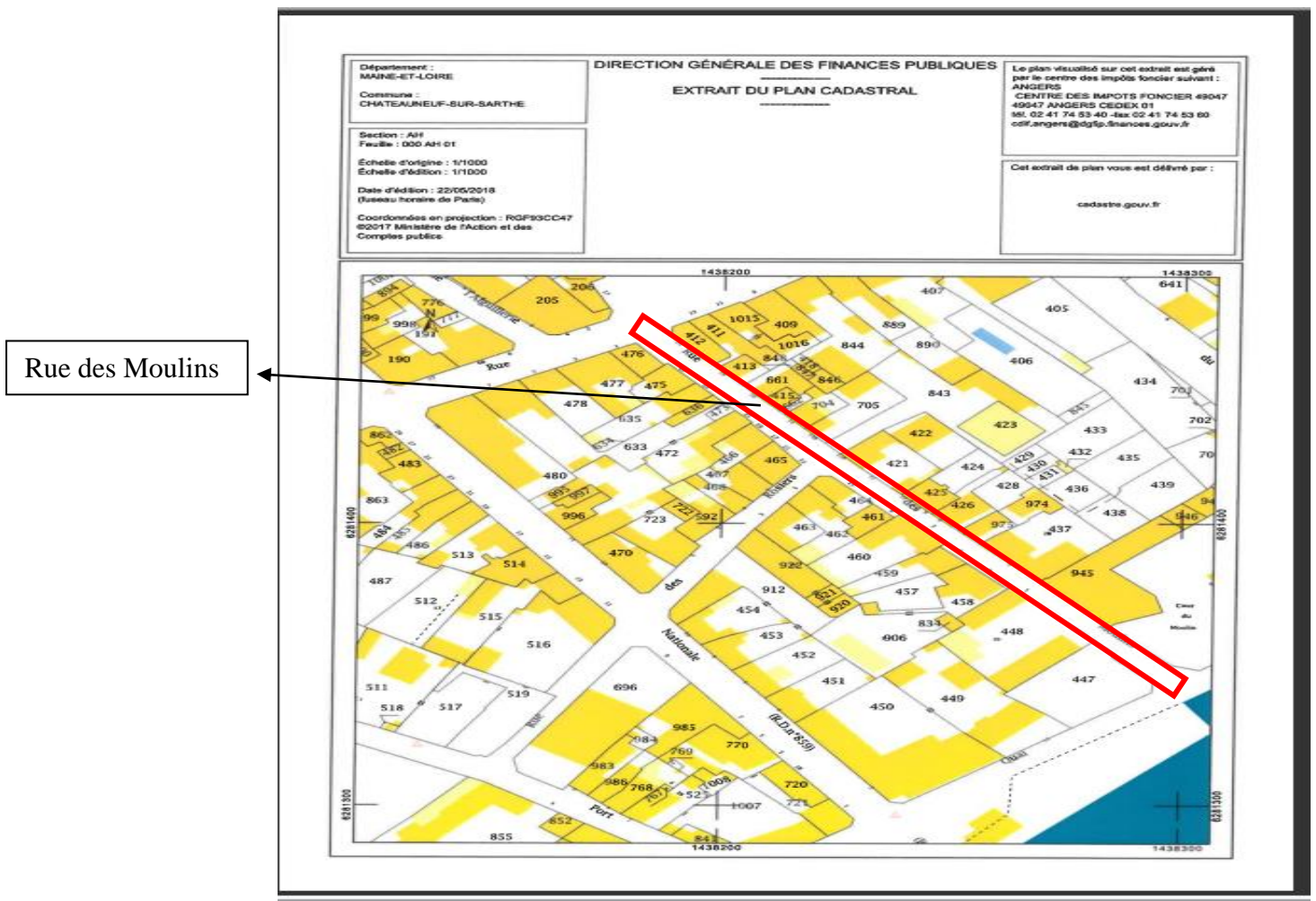
Pour information, le cout d'un repas est de 6 € (1,80 € pour les ingrédients et le reste est composé des charges de personnel et de charges diverses).

Pour 2020, les repas devraient être bio et locaux : la discussion est en cours avec la Commune de Juvardeil pour mettre en place un partenariat, l'objectif étant l'amélioration de la qualité des repas sans pour autant augmenter les tarifs. Une semaine de découverte de repas bio est programmée du 4 au 8 juin 2018.

12. PAUSE MÉRIDIDIENNE

Ce point sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

13. PLAN DE CIRCULATION – SENS UNIQUE RUE DES MOULINS



Le projet est de mettre la rue des Moulins en sens unique. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter le sens de circulation :

- Montée : 12 voix
- Descente : 3 voix
- Abstention : 5 voix

Après en avoir discuté, 20 Conseillers Municipaux sont pour mettre la rue des Moulins en sens unique, par douze voix il est décidé qu'elle serait dans le sens de la descente, donc interdite en montée.

14. VITROPHANIE

Deux commerces sont concernés :

- Le n°39 rue du Faubourg Joly,
- Le n°4 Grande Rue (accord du propriétaire)

Il s'agit d'applications sur les vitrines vacantes. Le coût est de 500 euros par vitrine, la Commune prend en charge 50 % et le Pays et la Région les 50 % restants. La commune a le choix sur environ 12 supports.

Qu'en est-il des vitrines restantes ? Il est décidé d'attendre l'avis des Castelneuviens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'application de vitrophanies au 39, rue du Faubourg Joly ainsi qu'au 4 Grande Rue.

15. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VÉLO CLUB VERROIS

Une course cycliste, organisée par le Vélo-Club Verrois, aura lieu le 22 juillet 2018. Cette association, qui ne fait pas partie de Châteauneuf-sur-Sarthe, nous a fait parvenir en mairie une demande de subvention pour un montant de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 3 abstentions :

- Octroie à l'association Vélo-Club Verrois une subvention exceptionnelle de 300 euros.

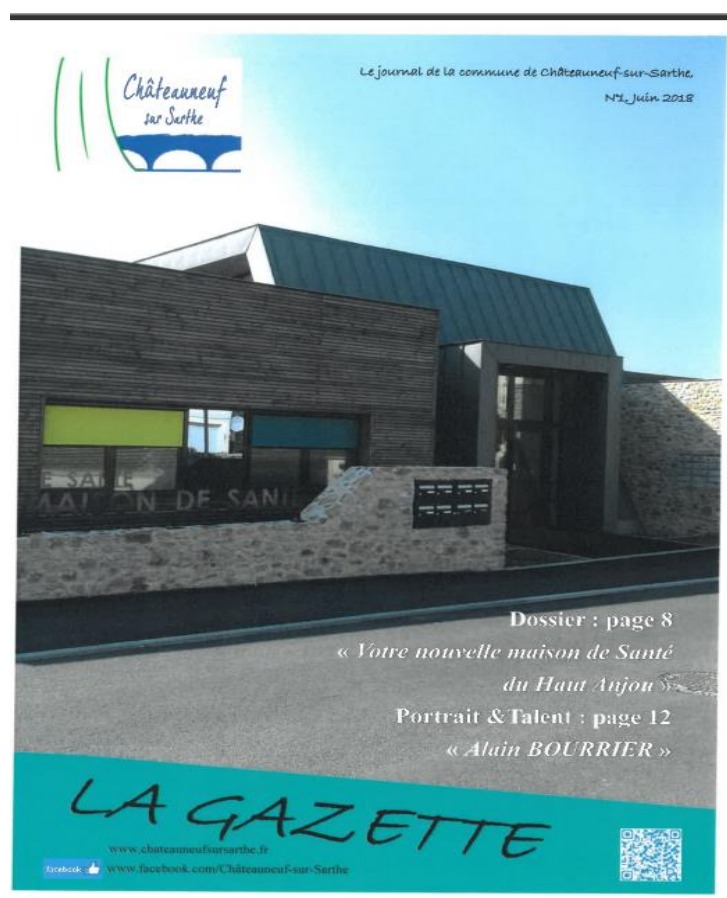
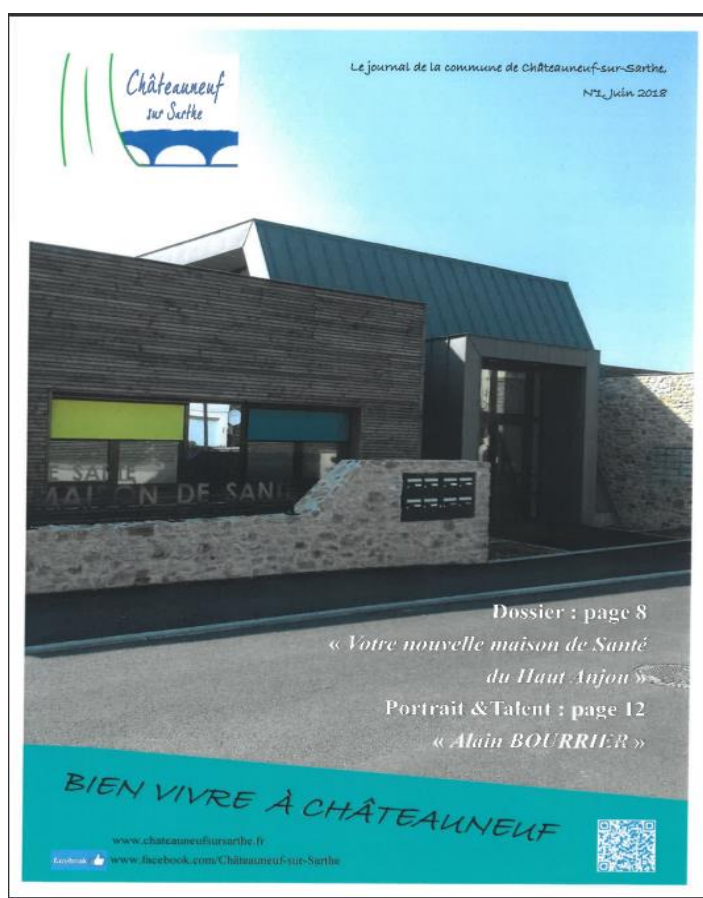
16. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT A LA COMMISSION COMMUNICATION DE LA C.C.V.H.A.

Communes	C1	C2	C3A	C3B	C3
	Projet de territoire, E.S.O.P	R.H. et Système d'Information, Communication, Administration Générale	RH	Communication	Finances et budget, Pacte Fiscal et schéma de mutualisation
Vice-Président	Virginie Guichard	Pascal Crubleau Marie-Françoise Bellier- Pottier	Pascal Crubleau	Marie-Françoise Bellier- Pottier	Michel Bourcier Jean-Noël Bégulier
Sécon Les Granits	Marie-Ange Fouchereau	Marie-Ange Fouchereau	Marie-Ange Fouchereau	Marie-Ange Fouchereau	Frédéric Plouquin
Chambellay	Jean Pagn	Jean Pagn	Jean Pagn	Mathilde Soulez-Larivière Mireille Bardot-Pisot	Jean Pagn
Châteauneuf-sur-Sarthe	Marc-Antoine Driancourt	Aude Reymund	Aude Reymund		Marc BILLET Michel POMMOT
Chenillé-Champlussé	Renaud Bouin	Rosette Mèlier	Etienne De Rouge	Rosette Mèlier	Guy Chesneau
	Jean-Pierre Bouvet		Virginie Dugast	Virginie Dugast	Jacqueline Cottier
Endre-en-Anjou	Jean-Noël Bégulier	Laurent Todeschini Yamina Riou	Laurent Todeschini Yamina Riou	Laurent Todeschini Yamina Riou	Laure Tourangin Maurice Chapron
	Jean-René Vallarit				
	Laurent Todeschini				
Orze-Neuville	Pascal Crubleau	Catherine Cordier	Catherine Cordier	Catherine Cordier	Stéphane Pernet Julien Regnard
Juvardell	Jean-Louis Deslandes	Philippe Stepniewski David Lanoue Cécilia Cuseau	Philippe Stepniewski	Philippe Stepniewski	Jean-Louis Deslandes Henri Barbot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus et la désignation de Madame PERTUISEL comme représentante de la Commune à la Commission Communication de la C.C.V.H.A.

17. NOM DU MAGAZINE COMMUNAL



Vote pour le nom du journal Communal :

LA GAZETTE	16 VOIX
BIEN VIVRE A CHATEAUNEUF	4 VOIX
ABSTENTION	1 VOIX

Après délibération, le Conseil Municipal décide que le journal Communal aura pour nom :

- LA GAZETTE

18. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion du Conseil Régional à Nantes le mardi 19 juin 2018. Un bus est affrété et démarre de Châteauneuf-sur-Sarthe en fin de matinée pour revenir vers 19h00.

Oui	6
Non	9
Peut-être	3

- Dates des prochains Conseils Municipaux :
 - Mardi 17 juillet 2018 à 18h00
 - Mardi 18 septembre 2018 à 20h00
- L'association de la Maison de la Rivière a déposé le bilan, 3 salariés sont licenciés.
- Suite à la réception de la facture n°41 de l'entreprise Coccimarket, Monsieur le Maire souhaite que la Mairie fasse un courrier à Monsieur JARRY concernant cette commande effectuée par lui avant la fin de son mandant et à régler aujourd'hui par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h52.

Le Maire

Marc-Antoine DRIANCOURT